

REGLEMENT OPERATION PARRAINAGE FORMATEURS ECOFAC

Dans le cadre de son opération parrainage formateurs, Ecofac a mis en place un système de cooptation impliquant une récompense à destination des parrains et marraines. Cette action donne la possibilité aux formateurs.trices Ecofac de parrainer un.e futur.e formateur.trice.

Les modalités

Pour parrainer un.e futur.e formateur.trice, le parrain ou la marraine Ecofac doit demander à son/sa filleul.e de citer impérativement lors de son entretien son nom et prénom auprès du membre de l'équipe Ecofac.

/!\ Si le nom du parrain ou de la marraine n'est pas donné lors de l'entretien, le parrainage ne sera pas pris en compte.

La récompense

Chaque parrainage donne droit à la marraine / au parrain à un chèque cadeau d'une valeur de cinquante euros. La récompense sera remise sous réserve que les conditions citées ci-dessous soient respectées.

Les conditions

La récompense sera remise au parrain / à la marraine dès lors que :

- le contrat de prestation du filleul est signé,
- le dossier administratif du filleul est complet,
- le / la filleul.e a rendu sa progression pédagogique,
- le /la filleul.e a effectué au minimum 30% de sa prestation,

Lorsque toutes ces conditions sont remplies, le parrain / la marraine doit toujours être intervenant.e Ecofac, pour recevoir un chèque cadeau de 50€.